

Des avocats gratuits pour les requérants d'asile

Il est prévisible dès à présent que ce sont avant tout les œuvres d'entraide qui se battront pour décrocher ces mandats.

La révision de la loi sur l'asile approuvée par le Parlement prévoit une représentation juridique gratuite pour tous les requérants d'asile. Les conseillers juridiques seraient indemnisés à un tarif forfaitaire. Il est prévisible dès à présent que ce sont avant tout les œuvres d'entraide qui se battront pour décrocher ces mandats. Ce dispositif réduirait les délais de décision et de recours, prétendent ses partisans.

Le droit à une représentation juridique gratuite est garanti par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Constitution fédérale suisse (art. 29 al. 3 c.st.). Il a été cependant conçu avant tout pour garantir l'accès aux tribunaux aux personnes nécessiteuses. L'attribution d'une représentation juridique gratuite était jusqu'ici toujours liée à un certain nombre de conditions. Les autorités ou les tribunaux doivent examiner chaque cas particulier. A côté des difficultés financières de la personne réclamant son droit, il faut que l'affaire présente une certaine complexité et que la procédure ne soit pas sans chance.

Les conditions de la complexité et de la chance d'aboutir ne seraient certainement pas remplies pour la grande majorité des cas concernant la procédure d'asile. Dans le domaine de l'asile, des représentations juridiques gratuites n'étaient jusqu'ici accordées que pour les procédures de recours (recours contre un refus d'accorder l'asile), mais non pas pour la procédure à proprement parler ou la procédure préliminaire. Actuellement, un observateur délégué par une œuvre d'entraide suisse assiste en général aux auditions pour garantir le respect de la procédure. Car même si le requérant d'asile a certaines obligations minimales de participer à la procédure, l'autorité doit tout de même toujours analyser toute la situation. La personne concernée ne devra formuler des réserves que dans la procédure de recours et les motiver, ce qui peut effectivement justifier la présence d'un représentant juridique gratuit. Ce principe satisfait toutes les exigences de l'Etat de droit. En revanche, la nouvelle représentation juridique gratuite et sans condition pour toute la durée de la procédure privilégie injustement le requérant par rapport à un national réclamant son droit, ce qui n'est évidemment pas dans l'intention de la CEDH et de la Constitution fédérale. Augmentation du nombre de procédures sans chance. L'application pratique de la loi révisée suscite elle aussi des critiques. Les praticiens de la justice savent très bien qu'une représentation juridique gratuite généralisée provoquera un grand nombre de recours sans chance, ce qui augmentera la charge des tribunaux et prolongera les procédures. — (UDC)

L'important défi des années à venir

Il convient de tracer une vision qui arrête de faire croire que tout un chacun peut prétendre à tout. D'éviter de tuer la libre entreprise.

OLIVIER FERRARI*

Doit-on parler d'altermondialisation, d'associationnisme, de capital social, ou de commerce équitable? D'économie alternative, populaire, ou solidaire? De monnaie sociale, de socialisme participatif, de travail émancipé ou peut-être un peu de tout en même temps? C'est bien là le défi auquel notre époque est confrontée. Il convient de tracer une vision qui arrête de faire croire que tout un chacun peut prétendre à tout. De même qu'il convient d'éviter de tuer la libre entreprise. L'innovation ne doit pas être destructrice, mais bien génératrice d'un meilleur vivre pour la plus grande population possible.

Les problèmes appartiennent à ceux qui n'ont plus d'avenir. L'OCDE a déterminé neuf secteurs économiques qui représentent tout autant d'options de s'engager vers un nouveau paradigme formalisant un développement durable, je veux parler de tout ce qui touche à l'énergie, la chimie environnementale, l'efficacité énergétique, la biologie environnementale, la gestion de l'eau, le conseil en environnement, les transports écologiques, les nouveaux matériaux écologiques et la gestion des déchets.

L'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue à New-York en septembre 2015 a adopté une nouvelle feuille de route pour une planète durable. Dix-sept objectifs de développement durable devraient permettre de construire le futur de 8,5 milliards d'habitants attendus sur notre planète. Quinze ans après l'adoption des objectifs du millénaire pour le développement, des progrès importants ont été réalisés, notamment avec la réduction de moitié du nombre d'enfants non scolarisés et en âge d'aller à l'école, la diminution de plus de la moitié de l'extrême pauvreté - elle est passée de 1,9 milliard de personnes en 1990 à 836 millions en 2015 -, ou encore dans la lutte contre la faim et la sous-alimentation.

Si l'objectif de réduction de 50% du nombre de personnes en grande pauvreté, vivant avec moins de 1,25 dollar par jour (1,12 euro), a été atteint dès 2010, il faut y voir notamment l'impact des progrès réalisés en Asie de l'Est et en particulier en Chine. Le développement économique du pays - croissance à un niveau élevé, autour de 8% en 2000, 14% en 2007 et 7% en 2014

- a joué un rôle important, tout comme la décision d'assurer un socle de protection sociale pour la population. En 2012, 99% de la population chinoise bénéficiait d'une assurance de santé de base, contre seulement 16% huit ans plus tôt. Quand ces progrès touchent un pays comptant 1,4 milliard d'habitants, on comprend l'impact sur les statistiques internationales.



L'INNOVATION NE DOIT PAS ÊTRE DESTRUCTRICE, MAIS BIEN GÉNÉRATRICE D'UN MEILLEUR VIVRE POUR LA PLUS GRANDE POPULATION POSSIBLE. LES PROBLÈMES APPARTIENNENT À CEUX QUI N'ONT PLUS D'AVENIR.

Les objectifs de développement durable sont plus qu'une simple énumération de la nécessité d'un changement de paradigme en mouvement, ils représentent aussi une forme de constat de l'emprise de l'humanité sur la planète, de son niveau de développement, de son impact sur tout le vivant mais ils représentent tout autant de potentiel de déploiement d'un développement économique offrant de réelles opportunités de créations d'emplois, que de nouvelles sociétés et de donner à une humanité les chemins pour s'unir sur un objectif commun relevant d'un seul destin.

En synthèse, les dimensions du développement durable couvrent; la lutte contre la pauvreté, la faim, la santé et l'hygiène, l'éducation, l'égalité entre les sexes, le travail décent et la croissance économique, les énergies propres et d'un coût abordable, la lutte contre le changement climatique, les villes et communautés durables, la conservation de la biodiversité marine et terrestre ou encore la paix et la justice.

De tels objectifs ne sont pas utopistes, ils demandent de canaliser les moyens financiers dans les bonnes directions. Celles-ci ne sont pas dénuées de bon sens, ni philosophiques, ni spirituelles dans leur énumération, elles sont juste le référent d'une civilisation au commencement d'une nouvelle période pouvant conduire à une démocratie réelle de toutes les populations.

Il en est de la capacité tant des États, des entreprises, des institutionnels, que de chaque individu, en fonction des moyens financiers disponibles d'investir à bon escient dans un développement économique industriel durable et humain. Une telle démarche doit se concevoir en respect des particula-

rismes, qui sont une biodiversité sociale, pour le bien commun. La finance n'étant pas le but, mais le moyen de réaliser les objectifs, il faut redonner du temps au temps. En reprenant des valeurs de long terme, avec des retours attendus sur investissement en adéquation, cela permet de recréer les conditions-cadres qui influenceront sur la qualité du travail, la santé, le

bien-être de chacun, le niveau de vie, un meilleur développement sociétal, un meilleur fonctionnement des budgets des États et naturellement, répondre aux objectifs de l'ONU. En définitive, si ceux-ci sont représentés par une feuille de route, l'intégrer dans un concept non pas philanthropique, mais bien dans un cadre de développement naturel, ils ne deviendront plus qu'un état de fait.

Une telle prise de conscience, à un moment où tout le monde doute de la croissance économique, induit indubitablement un levier d'amélioration de la qualité de vie en général dans ce temps que la Vie nous donne à l'état de notre condition humaine.

En conséquence, cette formalisation doit passer par une remise à sa place de la finance, une inclusion dans nos horizons de développement de la notion de temps long, de long terme et dans une responsabilisation que nous avons tous, une capacité individuelle de représenter une force collective d'aboutissement. L'État doit mettre à disposition les conditions-cadres de réalisation et non se substituer à la Société civile.

Dans de telles conditions, une amélioration généralisée de la qualité de vie induira positivement sur une croissance effrénée de la population mondiale qui ne pourra que ralentir. Même une stagnation au niveau actuel de celle-ci ne réduit pas les potentiels d'évolutions positives. Il y a tant de portes à ouvrir sur les pays non encore développés, en canalisant des capacités d'investissement vers ceux-ci. Cela offre des potentiels et des raisons de rester en leur lieu d'origine à tous ceux qui, au désespoir d'un bien-être illusoire, s'en vont vers d'autres horizons actuel-

lement. En favorisant l'avènement de ces pays à un bien être propre, leurs habitants pourront en cultiver l'essence de leurs richesses tant culturelle, spirituelle, qu'économique et sociale. Cela réduit la pression sur les pays développés qui ne savent plus comment faire face à une immigration et leur permettra de retrouver une sérénité afin de construire un monde durable et partager des valeurs humaines pour le plus grand bien commun, tout en respectant chacun.

Sénèque, philosophe, dramaturge et homme d'État né en l'an 4 av. J.-C. écrivait dans son traité «De la brièveté de la vie» que «C'est en mortel que vous possédez tout, c'est en immortel que vous désirez tout». Il convient de retrouver un état de conscience fondateur d'un changement de paradigme qui offre des horizons pour une évolution positive. Nous sommes tous de passage et je me permets de reprendre un propos de Saint-Exupéry qui dit que «Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants». La force d'un engagement durable détermine la propagation de celui-ci. Ce, pour autant que nous agissions en toute confiance et dans le même sens. Les moyens sont disponibles et une remise en contexte des valeurs permettent de disposer de relais de croissance importants. Pour reprendre Sénèque: «Pendant que l'on attend de vivre, la vie passe». Force est que le moment d'agir est devant la porte, il ne suffit que de l'ouvrir, il faut s'engager dans ce nouvel espace qui s'offre à nous.

De dix-sept objectifs pour une planète durable, on peut en démultiplier tout autant d'opportunités de relais de croissance et d'amélioration des conditions de Vie en général de chacun et de tous. L'humanité est face à une extraordinaire opportunité d'être unie pour un seul destin et nous avons la chance d'en faire partie. Un privilège exquis.

On ne peut faire le bonheur des autres qu'avec leur consentement. Dans l'acquis de ce dernier, ce bonheur est infini, jusqu'à la frontière qu'on lui impose. Sachons, des connaissances avérées en faire un levier de développement durable pour le bonheur de tous et, sans frontières.

«Ceux qui ont le privilège de savoir, ont le devoir d'agir», Albert Einstein. Ainsi vivront les abeilles.

* Extrait *To bee or not to bee*

SUITE DE LA PAGE UNE

L'hypocrisie autour des seniors

Non seulement il n'est plus possible de reporter plus longtemps le paiement de votre rente. L'AVS exige en plus le paiement des cotisations sur les salaires encaissés au-delà de 70, moins un petit abattement de quelques centaines de francs par année. En fait d'incitation, cela revient à dire que les personnes concernées reversent une partie de leur rente sous forme de cotisation à l'AVS!

Ayant travaillé jusqu'à l'âge de 78 ans, et ayant été forcé de recevoir ma rente à partir de 70, ce petit jeu absurde a donc duré huit ans dans mon cas. Et alors que la rente est immédiatement diminuée s'il manque une année ou

deux années de cotisations (pendant des études par exemple), le fait que j'ai au contraire payé plusieurs années supplémentaires ne m'a pas valu la moindre rémunération additionnelle.

Cerise sur le gâteau: mon épouse ayant récemment atteint l'âge de la retraite, ma rente a été diminuée de 600 francs par mois au nom du sacro-saint splitting: les couples mariés n'ont-ils pas des besoins financiers moins élevés que les concubins? Qui reçoivent deux rentes complètes? Comment peut-on encore laisser les gens se marier?

Face à des évolutions lourdes et relativement rapides, le monde politique suisse tergiverse, rêve

de solutions globales, de paquets technocratiques mettant des décennies à aboutir et quelques jours pour devenir obsolètes. En espérant peut-être que personne ne remarquera l'absurdité (sans même parler d'injustice crasse), et que les seniors auront assez de sens civique pour se taire.

Si l'on veut vraiment qu'ils soient nombreux à rester actifs au-delà de 65 ans, au-delà de 70 si possible, il faudra bien cesser un jour de se plaindre que les vieux coûtent trop cher. En se racontant en plus des histoires sur la manière de les mettre au travail. Et se décider à proposer rapidement des solutions équitables et motivantes. — (ED)

La révision trop timide

Travail.Suisse salue l'ouverture de la consultation de la révision de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

Travail.Suisse salue l'attendue ouverture de la consultation de la révision de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, vingt ans après son entrée en vigueur. Sa position reste inchangée: sans contrôles obligatoires et réguliers et sans sanctions étatiques dissuasives, aucune révision ne sera à même de faire évoluer les choses sur le front de la discrimination salariale dont souffrent en majorité les femmes actives du pays.

Les femmes actives paient depuis trop longtemps le prix du manque de transparence et de la négligence des entreprises. Examen des salaires obligatoire tous

les quatre ans par chaque entreprise de plus de 50 personnes, information du personnel des résultats de l'analyse, contrôle de l'analyse par une révision externe: les premiers éléments de la révision de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes sont de nature à réjouir Travail.Suisse. C'est un début de transparence. Mais pour être vraiment efficaces et supprimer la discrimination salariale dont souffrent en majorité les femmes de ce pays, d'autres mesures doivent impérativement faire partie de l'arsenal juridique. Des sanctions dissuasives et l'intervention de l'Etat sont indispensables. — (Travail.Suisse)